

PROCLAMATION

***The Adoption Amendment and Vital Statistics Amendment Act (Opening Birth and Adoption Records) (S.M. 2014, c. 25)***

With the advice and consent of the Executive Council of Manitoba, we name June 15, 2015, as the day on which *The Adoption Amendment and Vital Statistics Amendment Act (Opening Birth and Adoption Records) (S.M. 2014, c. 25)* comes into force.

HIS HONOUR PHILIP S. LEE  
Lieutenant Governor of the Province of Manitoba  
Winnipeg, Manitoba  
May 20, 2015  
Minister of Justice and Attorney General  
GORD MACKINTOSH

PROCLAMATION

***Loi modifiant la Loi sur l'adoption et la Loi sur les statistiques de l'état civil (accès aux documents de naissance et d'adoption), c. 25 des L.M. 2014***

Sur l'avis et avec le consentement du Conseil exécutif du Manitoba, nous fixons au 15 juin 2015 la date d'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Loi sur l'adoption et la Loi sur les statistiques de l'état civil (accès aux documents de naissance et d'adoption), c. 25 des L.M. 2014*.

PHILIP S. LEE,  
Lieutenant-gouverneur du Manitoba  
Winnipeg (Manitoba)  
Le 20 mai 2015  
Le ministre de la Justice et procureur général,  
GORD MACKINTOSH